

# Recherche fondamentale, clinique et épidémiologique sur l'autisme

## et le neuro-développement typique de l'enfant

**APPEL À  
PROJETS  
2023**

DATE LIMITE  
DE RÉCEPTION  
DES DOSSIERS :  
**6 SEPTEMBRE 2023**

### Contexte

Les connaissances sur le développement cognitif et affectif de l'être humain sont encore trop parcellaires pour permettre une compréhension des trajectoires atypiques comme dans l'autisme.

En 2023, la Fondation de France décide de réaffirmer son soutien à ce champ de recherche, en considérant des projets d'envergure, innovants et collaboratifs, qui contribueront au progrès des connaissances sur :

- les bases cérébrales du développement cognitif et affectif typique (de la vie fœtale à la fin de l'adolescence) ;
- les mécanismes d'apprentissage de l'enfant au sens large, en particulier en milieu scolaire ;
- l'autisme.

### À qui s'adresse l'appel d'offres ?

Les demandes doivent impérativement faire état d'un **projet multidisciplinaire**, intégrant certaines des disciplines suivantes :

- pédopsychiatrie, psychiatrie, psychologie, neuropsychologie ;
- pédiatrie, périnatalogie, neuropédiatrie ;
- sciences cognitives dont psychologie cognitive ;

- neurosciences, dont neurosciences computationnelles et neuroimagerie ;
- épidémiologie, modélisation ;
- génétique ;
- sciences de l'éducation.

**La rigueur méthodologique du projet, incluant les méthodes statistiques présentées, y compris la justification de la taille de l'échantillon prévu, sera étudiée avec une vigilance particulière par le comité. La qualité attendue nécessite une formalisation détaillée et rigoureuse de chacune des étapes développées. De même, si votre projet présente différents axes, leur lien de causalité devra être clairement établi ainsi que la valeur ajoutée de chacun de ces axes vis-à-vis de l'hypothèse principale.**

Il sera demandé d'intégrer des données préliminaires pour les nouveaux projets ou à défaut, la justification de non présence de données préliminaires.

Le comité porte une attention particulière à la complémentarité des équipes impliquées dans les projets présentés et à l'aspect pluridisciplinaire en recherche translationnelle. Les nouvelles collaborations sont particulièrement appréciées. En revanche, les recherches sur des modèles animaux sont éligibles si elles éclairent les mécanismes d'apprentissage de l'enfant ou contribuent à de nouvelles pistes de recherche de nature à éclairer la compréhension de l'autisme.

Le porteur de projet principal doit obligatoirement être un membre permanent d'une structure de recherche française publique ou privée à but non lucratif, et/ou y avoir un poste stable pour la durée du projet. Dans son CV, une demande de surlignage des publications en lien avec la thématique du projet est nécessaire.

Un responsable scientifique pourra être impliqué dans deux projets maximum la même année, dont un seul en tant que porteur de projet principal. Néanmoins, **la Fondation de France ne financera pas plusieurs fois, la même année, l'équipe d'un même responsable scientifique, qu'elle soit porteuse ou co-porteuse du projet.**

Par ailleurs, les équipes bénéficiant d'un financement du programme *European Research Council* ne pourront pas déposer de dossier avant les deux dernières années de leur contrat.

### Quels projets de recherche ?

La Fondation de France apporte son soutien aux projets proposant des approches originales et innovantes permettant de faire progresser la compréhension du développement cognitif typique de l'enfant et de l'autisme :

- mécanismes du neuro-développement typique et de l'autisme ;
- modélisations du développement cognitif et des apprentissages, en particulier en milieu scolaire ;
- données utiles au diagnostic précoce, à l'évaluation de l'efficacité des interventions et des stratégies de prévention dans l'autisme ;
- stratégies éducatives, thérapeutiques et/ou interventionnelles innovantes dans l'autisme.

Les projets sur l'autisme doivent se référer aux classifications internationales en vigueur et, si nécessaire, à l'utilisation des référentiels recommandés par la Haute autorité de santé.

## Les modalités de soutien

Ces aides peuvent être pluriannuelles (d'une durée maximale de trois ans). Elles peuvent notamment être destinées à l'accueil de chercheurs doctorants (financements pour trois ans maximum) et/ou post-doctorants.

Pour information, les montants des financements accordés ne peuvent dépasser 250 000 € par projet collaboratif.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par mail.

Date limite de dépôt des dossiers par e-mail : **6 septembre 2023, 17h**

Les décisions seront communiquées par écrit au plus tard en janvier 2024.

Pour toute demande d'information :  
Fondation de France  
Johanna Brun  
Comité Autisme et neuro-développement  
40 avenue Hoche - 75008 Paris  
E-mail : [rechercheautisme@fdf.org](mailto:rechercheautisme@fdf.org)

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

## NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**

Fondation  
de  
France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
in @ f

[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.